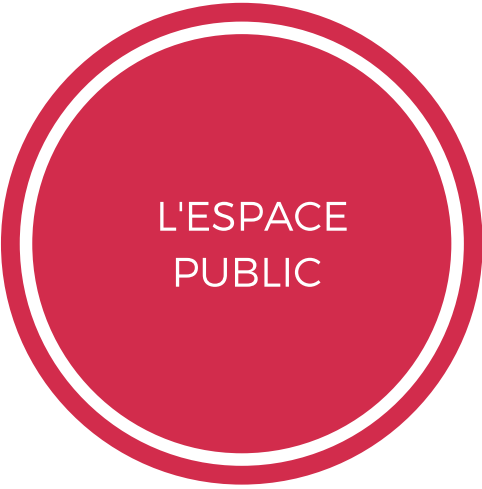


II. LA RECETTE

Le lieu



L'ESPACE PUBLIC

Pour végétaliser une zone de l'espace public, il faudra obtenir l'accord de la Ville de Paris par le biais du permis de végétalisation.

Selon votre projet, l'autorisation peut-être délivrée pour un pied d'arbre, une zone de la voirie (installation de bacs ou de pots) ou bien pour une rue entière.

Pour végétaliser une zone d'un espace privé il faudra obtenir une autorisation de la part du propriétaire, du bailleur, de l'assemblée de copropriété, etc...



LES ESPACES PRIVÉS



LES CARACTÉRISTIQUES

Quelque soit votre projet il faudra prendre en compte l'exposition de la zone, le vent et l'accès à l'eau, critères indispensables pour favoriser le développement de la végétation.

Les acteurs concernés



Les conseillers de quartier

Instigateurs et fédérateurs, jouent un rôle important en coordonnant les initiatives des habitants et en se faisant porte-parole du projet auprès des institutions locales.



Les institutions locales

Soutien des actions et des initiatives citoyennes. Rôle important des coordinateurs/coordinatrices de quartier qui favorisent la coopération entre les différents acteurs et apportent un appui logistique notamment pour faire éclore le projet et assurer sa diffusion dans l'arrondissement (communication, autorisations).



Associations ou collectifs engagés pour la végétalisation

Accompagnateur, les associations existantes peuvent vous transmettre leur savoir-faire et leur expérience pour mener à bien votre projet de végétalisation.

Verger Urbain, Les incroyables Comestibles, Mains Vertes, Veni Verdi, Pik Pik Environnement,...



Les habitants du quartier

Principale cible de l'action, leur permettre de s'investir dans un projet proche de chez eux en les rendant responsable collectivement d'un espace. Ces zones végétalisées permettent également aux habitants de se rencontrer et de partager des moments ensemble.

Ce dont vous aurez besoin



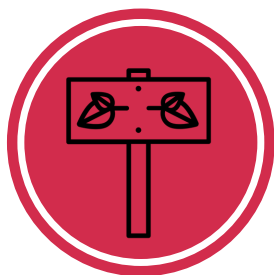
Un espace à végétaliser



Des outils pour jardiner



De la terre, des graines et des engrais naturels (compost)



Une signalétique claire et originale pour sensibiliser autour de vous



Une autorisation d'occupation de l'espace public ou privé



Facultatif : une structure associative, des supports de communication et d'organisation pour la répartition des tâches

Trois phases

I. Préparation

- Constituer un petit groupe d'habitants pour vous lancer dans la végétalisation d'un espace.
- Se renseigner sur les initiatives similaires aux alentours pour mutualiser les forces.
- Identifier des partenaires potentiels (projets autour de l'agriculture urbaine, structures institutionnelles ou associatives)
→ pensez aux acteurs autour de vous car votre action de végétalisation sera faite à l'échelle d'une rue ou d'un quartier.
- Faire connaître le projet une fois qu'il est défini auprès de la ville de Paris (espace public) ou du propriétaire (espace privé) pour obtenir une autorisation.
- Pour le matériel de jardinage 3 options s'offrent à vous :
 - emprunter du matériel de jardinage dans des outillthèques (principe d'une bibliothèque mais pour les outils) ou auprès d'autres associations, jardins partagés ou structures autour de vous.
 - vous pouvez créer votre propre outillthèque, vous aurez besoin d'un espace de stockage proche de la zone de végétalisation. Dans ce cas chaque habitants/ participants pourra y déposer des outils qu'il laissera à la disposition de tous.
 - chaque habitant peut mettre à disposition son matériel personnel et le partager lorsqu'il vient jardiner.

II. Mise en place

- Planter, arroser , récolter !
→ pensez à planter des comestibles (fruits, des légumes ou des plantes aromatique) mais aussi des comestibles pour les insectes ! Vous participerez ainsi au développement de la biodiversité et d'un écosystème.
- Veiller à l'implication des habitants autour de la zone végétalisée en les invitant à vous rejoindre, à participer aux différentes activités de jardinage ou simplement à venir discuter.
- Être attentif aux besoins des plantes (arrosage, cueillette) et s'organiser pour répartir les tâches et veiller au bon développement de la végétation.
- Organiser différents temps de rencontre :
Ateliers pédagogiques, de semi, de construction de bacs à partir de matériaux de récupération, de création d'une signalétique originale, atelier de peinture et de customisation des bacs, troc de plantes ou de graines.
→ la réussite du projet de végétalisation repose sur votre ouverture sur le quartier pour faire de cette expérience une aventure collective et participative.

III. Faire vivre le projet

- Les arrachages font parti du jeu, mais ils ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire.
→ une bonne signalétique, qui explique clairement le projet et ce qui est planté, associée à un bon entretien de l'espace végétalisé permet de montrer la vie et l'implication des personnes derrière le projet ce qui freine nettement toutes détériorations.
- Pour un jardin partagé ou une végétalisation en pied d'arbre pensez à mettre l'accent sur l'intérêt que chacun peut y trouver: un moment de détente, un temps de rencontre, d'échange, de transmission des bonnes pratiques et de connaissances, un espace de partage.

Les petits plus

1 Le permis de végétalisation

- Mis en place depuis 2015, le permis de végétaliser est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.
- Ce permis permet aux habitants de planter des fleurs, des fruits ou des légumes librement dans un espace qui leur est alloué pour une durée de trois ans renouvelable sur l'espace public.
- Cette demande peut s'effectuer en ligne sur Paris.fr. Elle doit être effectuée par une personnes morale, habitant ou association, qui deviendra le titulaire officiel du permis, et par conséquent, le responsable légale de cette zone végétalisée.
- Le détenteur du permis de végétaliser s'engage à respecter la charte de végétalisation de la Ville de Paris. Pour résumer, il ou elle s'engage à partager les fruits et légumes cultivés, à ne pas utiliser de pesticides ou de produits nocifs, à cultiver des plantes locales et participer au développement de la biodiversité parisienne et veiller à l'entretien de la zone allouée.
- Les délais d'obtention du permis peuvent varier, comptez environ un mois.
- La mairie peut également mettre à disposition des habitants qui le souhaitent un «kit de plantation» contenant de la terre végétale et des graines.

Plus d'informations sur

<https://www.paris.fr/permisdevegetaliser>

ou rendez-vous directement sur la plateforme pour effectuer votre demande :

https://teleservices.paris.fr/permisdevegetaliser/jsp/site/Portal.jsp?page=form&id_form=2

Une nouvelle plateforme: vegetalisons.paris.fr



PARTICIPER

S'INFORMER

ÉCHANGER



La ville de Paris vient de mettre en place un nouvel outil à disposition des habitants : une plateforme numérique et collaborative regroupant l'ensemble des pratiques d'agriculture urbaine de la capitale.

Cette plateforme sert à informer les habitants sur les projets de végétalisation en place à Paris. Chacun peut ajouter son projet de végétalisation sur la carte interactive et constituer une fiche pratique pour informer les parisiens de l'existence du projet. Grâce à cet outil, les projets sont visibles et les habitants jardiniers peuvent bénéficier d'un réseau pour échanger et s'informer.

On y trouve également des dizaines de fiches pratiques et de renseignements pour vous accompagner sur n'importe quel projet lié à l'agriculture urbaine.

